

Époques différentes, mêmes défis

JULIE MERCIER

Quinze ans après avoir présidé le Groupe de travail sur la protection du territoire agricole et le développement rural, Bernard Ouimet dirige un nouveau forum sur la modernisation du régime de zonage agricole. En 15 ans, bien des choses ont changé, mais les défis restent les mêmes.

En 1993, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le ministère des Affaires municipales (MAM), l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ), l'actuelle Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le ministère de l'Environnement s'assoient à la même table. À l'époque, le défi consistait « à assurer la protection du territoire et des activités agricoles dans un contexte de développement des collectivités rurales (...) ». Présidé par Bernard Ouimet, ce groupe de travail accouchait de 11 recommandations. Plusieurs furent retenues par le



PHOTO : BEATRIZ SALAS/TCN

En septembre 1993, le Groupe de travail sur la protection du territoire agricole déposait un rapport contenant 11 recommandations visant à mieux conjuguer la préservation de la zone verte et le développement des municipalités. Quinze ans plus tard, ce défi se pose toujours.

gouvernement et incluses dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Dans son rapport de septembre 1993, le groupe de travail Ouimet rappelait l'importance de la révision des schémas d'aménagement et suggérait la mise en place de comités consultatifs agricoles (cca). Le groupe allait plus loin en

soumettant l'idée d'expériences-pilotes de révision des schémas, « dans un cadre de partenariat entre les instances agricole et municipale ». Bien que ces projets-pilotes n'aient pas eu lieu, leur recommandation a pavé la voie à l'introduction dans la LPTAA de la demande à portée collective.

Au chapitre des critères de décision, le

groupe conseillait de rendre obligatoire la portée du critère des conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité des collectivités rurales. Il recommandait d'apporter plus de poids à la recherche d'espaces alternatifs et au respect de la réglementation locale et régionale d'aménagement.

Le rapport Ouimet estimait que la juridiction du tribunal d'appel devait aussi être balisée afin d'y interdire la présentation de nouvelles preuves. Le document d'une trentaine de pages lançait l'idée d'instituer une table centrale de concertation regroupant le MAPAQ, la CPTAQ, le MAM, l'UPA, l'UMQ, l'UMECQ.

Finalement, le groupe concluait sur « l'urgence d'agir pour ouvrir sur une dynamique plus conforme aux attentes, davantage axée sur la responsabilisation et la concertation des instances, la recherche de consensus, la conjugaison des efforts ainsi que sur l'établissement d'un climat de confiance entre les partenaires de manière à favoriser le développement de l'agriculture et la viabilité des collectivités rurales ». Une recommandation toujours d'actualité.



vous informe

OVIN

Producteurs ovins: un inventaire vous sera transmis bientôt !

À la suite de modifications apportées par La Financière agricole du Québec (FADQ) au produit « Agneaux » du programme ASRA, en 2009, en plus des femelles reproductrices, leurs agneaux seront considérés dans le volume assurable de votre entreprise au moment de leur vente.

Afin de vous assurer de recevoir une compensation correspondant à votre production, **vous devez maintenir en tout temps l'inventaire de vos animaux à jour chez Agri-Traçabilité Québec (ATQ)**, car ce sont les données de votre dossier de traçabilité qui serviront à déterminer votre volume assurable.

En tout temps, il est donc de votre responsabilité de :

- **Maintenir à jour votre dossier de traçabilité;**
- **Signaler toute variation de votre inventaire : naissances, mortalités, achats, ventes;**
- **Outre le numéro complet de l'identifiant, son sexe et le numéro du site où il se trouve, vous devez préciser la date de naissance de chacun de vos animaux et votre numéro de client FADQ.**

Surveillez votre courrier !

Afin de vous aider à maintenir votre dossier à jour, un inventaire de votre troupeau vous sera posté bientôt par ATQ.

Ce sont ces documents, dûment complétés, qui devront nous être retransmis.

Info ATQ : 1 866 270 4319

555, boul. Roland-Thériault, bureau 050, Longueuil, Qc J4H 4E8
Tél. : 450 677-1757 - Téléc. : 450 679-6547 - 1 866 473-4033 (sans frais)
Sans frais : 1 866 270-4319

Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Québec
La Financière
agricole

UPA
l'Union des
producteurs
agricoles